



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2023-14 du 20 mars 2023
Réglementant la circulation et le
stationnement pendant les travaux
d'extension câbles ENEDIS,
lieu-dit Lissac

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise SOBECA en date du 17 mars 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux d'extension câbles ENEDIS lieu-dit Lissac, une circulation alternée sera mise en place du 29 mars au 30 avril 2023, les jours ouvrés, entre 8h et 18h.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise SOECA, avec replis tous les soirs à partir de 18h.

ARTICLE 4 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise SOBECA

Fait à USSON EN FOREZ le 20 mars 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

